

Le 3 mars 2026



En direct du Conseil communautaire

Séance du 3 mars 2026

[ENVIRONNEMENT]

_ Gestion durable de la ressource en eau : Thonon Agglomération s'engage dans un contrat Eau & Climat

Dans la continuité des démarches engagées depuis plusieurs années à l'échelle du bassin versant du Sud-Ouest lémanique, Thonon Agglomération poursuit son engagement en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau en approuvant son entrée dans un contrat Eau & Climat **pour la période 2026-2027, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.**

Ce nouveau dispositif vise à renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique et à structurer une gestion intégrée de l'eau. Ce contrat constitue un cadre opérationnel pour agir concrètement autour de plusieurs priorités : préservation des milieux aquatiques et des zones humides, amélioration de la qualité de l'eau, gestion quantitative de la ressource face aux enjeux de sobriété hydrique, infiltration des eaux pluviales ou encore lutte contre les pollutions. **Le programme représente un montant prévisionnel de dépenses de 8,7 M€ pour près de 3.7 M€ de participation de l'Agence de l'eau.**

Ce contrat traduit la volonté de Thonon Agglomération de mobiliser l'ensemble de ses politiques publiques – aménagement, transition écologique, agriculture, urbanisme ou gestion forestière – au service d'une stratégie territoriale cohérente face aux défis climatiques.

Sensibiliser pour agir : un partenariat renouvelé avec le CPIE Chablais Léman

Afin de renforcer la sensibilisation des habitants aux enjeux de sobriété de l'eau, Thonon Agglomération engage un nouveau partenariat avec le CPIE Chablais Léman. Dans la continuité de l'opération « Eau, climat et jardin » menée en 2024-2025, cette convention prévoit plusieurs actions concrètes :

- Accompagnement de la campagne d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les habitants,
- Stands de sensibilisation lors d'événements locaux,
- Animations autour de l'eau dans les médiathèques et bibliothèques du territoire,
- Organisation d'une conférence thématique.

Ces initiatives visent à rendre plus visibles les enjeux liés à la ressource en eau et à encourager des pratiques économes au quotidien.

_ Transition écologique : des plans d'action pour accélérer la dynamique territoriale

Thonon Agglomération est engagée depuis fin 2024 dans le **programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) porté par l'ADEME**, avec l'obtention en décembre 2025 du label « Territoire Engagé Transition Écologique – 1 étoile », saluant la structuration de sa démarche. Une nouvelle étape est à présent franchie avec la validation des plans d'action en matière **d'économie circulaire (ECi) et de climat-air-énergie (CAE).**

Le volet dédié à l'économie circulaire s'articule autour de 4 axes et de 18 actions concrètes visant notamment à accompagner les entreprises vers des modèles plus durables, structurer les filières de réemploi – notamment dans le bâtiment –, optimiser la gestion des déchets et mobiliser la commande publique comme levier de transformation.

Le volet Climat-Air-Énergie, qui comprend 5 axes et 14 actions, prépare quant à lui la révision du futur Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Il prévoit notamment de renforcer la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la performance énergétique du patrimoine communautaire, de développer l'éco-exemplarité de la collectivité et de sensibiliser habitants et acteurs locaux aux enjeux climatiques.

_ A412 : un avis favorable sur le dossier environnemental

Dans le cadre du projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains, l'agglomération se prononce sur le dossier de demande d'autorisation environnementale réalisé par la société Amedea. Celui-ci présente une analyse approfondie des impacts potentiels du projet sur l'environnement - aussi bien en phase travaux qu'en phase de fonctionnement. Le projet comprend un important programme de **mesures de compensation** dont la gestion va s'effectuer sur la durée de l'exploitation de l'infrastructure. L'agglomération a nourri les diagnostics des milieux et identifié les localisations les plus pertinentes des compensations. Ainsi, à titre d'exemple, le site de Chignens à Allinges sera valorisé en permettant son retour à l'agriculture.

L'ensemble des observations formulées dans ce dossier par l'agglomération sera mis à disposition du public à l'occasion d'une procédure « Participation du public par voie électronique » qui se déroulera entre mi-avril et mi-mai 2026. L'autorisation, qui sera délivrée par la préfète, pourra intégrer certaines de ces préconisations.

_ Privilégier la gestion des déchets verts à domicile face au risque de propagation du scarabée japonais

À l'été 2025, la présence du scarabée japonais, un coléoptère classé parmi les espèces exotiques invasives car particulièrement **nuisible pour de nombreuses espèces végétales**, a été détectée dans le canton de Genève, à proximité immédiate du territoire de Thonon Agglomération. Des premières captures ont également été recensées dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Sur le territoire communautaire, **les communes de Veigy-Foncenex, Douvaine et Chens-sur-Léman** sont dorénavant concernées par un **arrêté préfectoral** de la DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) **encadrant les mouvements de terre et de déchets verts entre le 1^{er} mai et le 30 septembre**. Cette mesure vise à limiter les risques de dissémination de l'insecte, susceptible de se propager via des végétaux coupés ou de la terre transportée. Afin de contenir sa progression, l'agglomération travaille en lien étroit avec les services de l'État pour déployer des solutions adaptées, permettant notamment aux habitants de **gérer leurs déchets verts à domicile** durant cette période sensible, en particulier grâce au broyage à domicile. La prolongation du marché dédié, assuré par Léman Initiative Emploi Nature (L.I.E.N) et Chablais Insertion, permettra d'assurer la continuité de ce service jusqu'à la fin de l'été, au bénéfice des habitants concernés. Une communication spécifique sera prochainement menée à leur attention et à celle des acteurs concernés, afin de présenter les bonnes pratiques à adopter.

[MOBILITÉ]

_ Création d'une nouvelle gare routière à Douvaine : le foncier disponible

La construction prochaine du lycée à Douvaine implique l'aménagement d'une nouvelle gare routière à l'est de l'établissement. Celle-ci sera privilégiée pour la **desserte des transports collectifs en provenance d'Annemasse et des gares ferroviaires du Chablais** notamment. Elle complétera la gare routière existante à l'ouest, attenante au collège du Bas-Chablais. Si son dimensionnement est encore à l'étude, dans l'attente pour partie de la carte scolaire qui déterminera l'origine des élèves, le projet progresse avec l'acquisition du foncier nécessaire, dans le cadre d'une cession amiable. Thonon Agglomération va ainsi se porter acquéreur de deux parcelles d'une surface totale de 5'925 m², situées **entre l'avenue des Voiron et la route des Esserts**. Celles-ci correspondent à l'implantation actuelle du supermarché Lidl et du parking attenante qui vont être relocalisés de l'autre côté de la RD 1206, au bénéfice d'une surface de vente plus importante. L'enseigne prendra à sa charge la démolition du magasin actuel. Les travaux d'aménagement de la future gare routière sont programmés durant l'hiver 2028-2029, dans la perspective d'une livraison avant l'ouverture du lycée à la rentrée scolaire de septembre 2029.

_ La création d'un réseau transfrontalier de vélos en libre-service à l'étude

Le projet vise le développement de la mobilité active à l'échelle transfrontalière, dans l'objectif de proposer des solutions de déplacement durables et accessibles. Afin de le porter, la **constitution d'un GLCT** (groupement local de coopération transfrontalière) dédié est envisagée. Celui-ci associerait le Pôle Métropolitain du Genevois Français, certaines de ses intercommunalités membres, le Canton de Genève et la Ville de Genève.

Thonon Agglomération va se positionner sur son adhésion à ce groupement, et en conséquence sur le déploiement de ce service sur son territoire. Les vélos en libre-service pourraient alors être empruntés et déposés de part et d'autre de la frontière. Le déploiement du réseau est projeté à l'horizon 2028. Celui-ci complèterait l'offre locale de location de vélos à assistance électrique, composée de 300 unités (VéloSTAR^T), et proposant des formules de location au mois ou à l'année.

_ Se déplacer gratuitement lors des grands événements du territoire

En 2026, la gratuité des transports collectifs sera renouvelée pour encourager l'accès en transport en commun aux grands événements organisés dans l'agglomération, et faciliter le report modal. Selon les lieux, cette disposition permet aux participants d'emprunter librement le funiculaire de Thonon-les-Bains, des navettes pour relier parkings-relais et sites des manifestations, ou de profiter d'extensions d'horaires de fonctionnement des lignes du réseau STAR'T. D'ici juillet prochain, les premiers événements bénéficiaires seront la Fête du nautisme, la Fête de la musique, le Tour de France à Thonon-les-Bains, le XNV Beach Festival à Excenevex ou encore les Eclectik's à Sciez. Le coût total de ce soutien, porté par Thonon Agglomération, est estimé à 100 000 € pour cette année.

[PATRIMOINE]

_ L'agglomération poursuit la rationalisation de son patrimoine

Thonon Agglomération est propriétaire d'un important parc immobilier, regroupant à la fois des bâtiments liés au fonctionnement de ses services et à l'accueil du public, et des locaux liés à ses compétences. Deux **transferts de propriété** sont projetés.

- Le premier concerne les locaux de **l'EHPAD** (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) **les Erables à Veigy-Foncenex** - structure qui avait été ouverte en 2000. Cette rétrocession va intervenir au bénéfice de **l'EPISMS du Bas-Chablais** (établissement public intercommunal social et médico-social), son actuel gestionnaire rattaché aux Hôpitaux du Léman. Le prix de vente est fixé à 5,525 M€.
- La seconde transaction projetée concerne « **l'ancienne Colonie Alstom** » à **Messery**, qui faisait l'objet d'un portage intermédiaire par l'intercommunalité. Ce site de 6'264 m², implanté en bord de lac, avait été acquis en 2007 par la communauté de communes du Bas-Chablais, dans l'attente qu'un projet communal puisse voir le jour. Les projets successifs n'ont jusque-là jamais abouti, et l'immeuble étant dans un état de délabrement avancé, le site est déclassé du domaine public. Dans une démarche de **valorisation patrimoniale et culturelle**, l'ensemble va être cédé, pour un montant de 1,2 M€, à un fonds de dotation (équivalent à une fondation) pour y créer un « Musée Vivant du Léman ».

CONTACT PRESSE : Caroline BLONDET

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr